

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	21 MAI 2024
Délibération N°	12
Date de la convocation	7 MAI 2024
Objet	7.10 Validation des dossiers passés en non-valeur

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mai à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Daniel ROBEQUAIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à Mme ILLAIRE)
Jacques RIGAUD (pouvoir à Mme ILLAIRE)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240521-20240521-12-DAF-DE
Date de télétransmission : 22/05/2024
Date de réception préfecture : 22/05/2024

Objet : 7 - 10 - Validation des dossiers passées en non-valeur

Le 21/05/2024,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Considérant que les membres de la commission contentieux réunis le 16 mai 2024 ont validé l'admission en non-valeur des 43 dossiers présentés, pour un montant total de 139 311.30 €.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

Décide d'approuver la décision des membres de la commission contentieux réunis le 16 mai 2024 de valider l'admission en non-valeur des 43 dossiers présentés, pour un montant total de 139 311.30 €.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 21/05/2024
(Service contentieux - MBO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240521-20240521-12-DAF-DE
Date de télétransmission : 22/05/2024
Date de réception préfecture : 22/05/2024